

Proposition d'argumentaire genre interne ONG

Horizons solidaires, RESIA, MIR, formation F3E

mercredi 1er décembre 2010

Cette ébauche de plaidoyer est issue de travaux en atelier lors du module de formation Genre et développement à Rennes en janvier 2010, dans le cadre du cycle de formation du F3E. Les organisations formatrices étaient Adéquations et Aster-International, les participantes à cet atelier les réseaux régionaux : RESIA, Horizons Solidaires, MIR. Le thème de l'atelier : établir une note de plaidoyer simple apportant des arguments susceptibles de convaincre en interne de l'importance et de la nécessité d'une approche de genre. Ce document est un premier jet : à discuter !

Sommaire de cet article

- [1- Valeurs et développement \(l'égalité femme / homme\)](#)
- [2- Références historiques](#)
- [3- Contexte et cadre juridique](#)
- [4- Transversalité et renforcement des compétences \(décloisonner pour se renforcer\)](#)
- [5- Réciprocité](#)
- [6- Définition](#)
- [7- Argument financier](#)

EBAUCHE DE PLAIDOYER INTERNE POUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS LES PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET DE COOPERATION

Cible : conseil d'administration, permanent-es d'ONG, groupes locaux, etc. . Télécharger : cf. ci-dessous

1- Valeurs et développement (l'égalité femme / homme)

= Un droit qui fait partie des droits humains fondamentaux et s'inscrit dans nos démarches en faveur des DESC- Droits économiques, sociaux et culturels)

Travailler avec et pour les femmes sert l'ensemble de la communauté

- Justice
- Efficacité des projets

L'égalité femmes / hommes est une valeur essentielle, un droit universel dont la prise en compte ou non influe sur la « réussite » d'un projet de développement.

Illustrer par des exemples et contre-exemples de projets de développement qui ont pris en compte ou non cette problématique femmes / hommes.

2- Références historiques

Initiatives, expériences significatives et positives ailleurs

- 1979 Convention internationale des Nations unies sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, La Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme le principe de la non-discrimination et proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit (...).
- 1995 Conférence internationale de Beijing : douze objectifs stratégiques pour les gouvernements

nationaux et la communauté internationale en vue d'atteindre « l'égalité, le développement et la paix » :
- 2010 : Bilan de la 4ème conférence mondiale sur les femmes, Pékin +15 : voir programme d'action de Pékin (ou programme d'action de Beijing).

3- Contexte et cadre juridique

- Contexte international avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) entre autres
- Contexte européen avec la stratégie européenne de l'égalité, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Contexte national, politiques sectorielles des pays partenaires, plans locaux de développement...
- Contexte national et local ici (MAEE, collectivités territoriales, Coordination SUD - commission Genre-...)

Au niveau mondial, l'égalité femme / homme est reconnue comme un des critères principaux nécessaires au développement et constitue l'objectif 3 des OMD.

De plus en plus, la problématique du genre devient une priorité et un critère principal dans les politiques des pays partenaires. Ils sont nombreux à inscrire la problématique du genre dans leurs différentes politiques sectorielles et les plans de développement à tous les niveaux (national, régional et local) ainsi que dans leur arsenal juridique.

En France aussi, la problématique du genre de plus en plus considérée par le MAEE, les collectivités territoriales qui possèdent pour nombre d'entre elles un technicien ou un service sur cette question.

4- Transversalité et renforcement des compétences (décloisonner pour se renforcer)

- Au Sud comme au Nord, le travail sur la problématique femmes / hommes permet de travailler la transversalité et d'intégrer dans un projet commun des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.
- Croisement des publics, mixité des « militant-es » et des porteurs de projets qui favorisent un renforcement mutuel des compétences et qui démultiplient les possibilités d'action et d'entendement.

Un projet de coopération qui intègre la composante genre dans son approche donne la possibilité de travailler sur la transversalité et d'intégrer au projet des acteurs d'horizons et de services différents. La diversité des acteurs et actrices autour d'un projet enrichit ce dernier et favorise le renforcement mutuel des compétences et la compréhension globale des problématiques d'un territoire.

5- Réciprocité

La prise en compte de la problématique femmes / hommes au Sud a engendré de nouvelles pratiques organisationnelles innovantes et créatives qui peuvent être valorisées au nord.

La problématique du genre est largement discutée, travaillée et intégrée dans les pays du Sud, davantage qu'au Nord, et notamment qu'en France. La façon dont cette problématique est traitée au Sud et les initiatives innovantes engagées peuvent être une bonne « porte d'entrée » pour favoriser la réciprocité et travailler sur l'échange et le partage d'expériences et de savoir-faire dans un sens Sud-Nord.

6- Définition

- Image souvent stéréotypée du genre. Le genre n'est pas « femme ». C'est l'approche des rapports femmes / homme qui vise l'amélioration de ces rapports pour le mieux de tous.

Le concept de genre est finalement assez méconnu au Nord, et nécessite d'explicitier les principes, la démarche et les objectifs.

7- Argument financier

La prise en compte du genre devient une priorité des bailleurs. Le genre est de plus en plus mentionné comme critères d'éligibilité des projets.